



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48  
✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)



## COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX AVRIL à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

| Date de la convocation |    |
|------------------------|----|
| 4 avril 2025           |    |
| Date d'affichage       |    |
| 4 avril 2025           |    |
| Nombre de Conseillers  |    |
| En exercice            | 18 |
| Présents               | 15 |
| Votants                | 17 |

#### Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2025 – Aux associations et organismes publics et assimilés

Monsieur le Maire dépose devant le Conseil Municipal l'état des subventions à attribuer en 2025 tel qu'il a été arrêté par la Commission des Finances lors de sa réunion du 24 mars 2025 et donne lecture du compte-rendu de cette réunion.

Il donne toutes les précisions sur les demandes formulées tant par les associations locales que par certains organismes extra-locaux, et demande l'avis du Conseil sur ces demandes.

Après examen des demandes et propositions présentées, LE CONSEIL MUNICIPAL, hors de la présence des membres décisionnaires d'associations, approuve à la majorité abstention faite de Madame LAURENT Martine :

- ✍ De suivre l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2025,
- ✍ Arrête, en conséquence, le montant des subventions à verser aux associations et organismes publics, comme indiqué sur les états ci-annexés.

Les dépenses correspondantes sont prévues aux comptes 657361, 657362, et 6574 du Budget Primitif 2025.

La secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Jacky HECQUET

